L'ARTICLE POSTHUME DE GUILLAUME LEJEAN

Lettre au Secrétaire de la Société archéologique du Finistère.

Monsieur le Secrétaire,

Le Bulletin de notre Société, dans son tome XIV (1887), contient (*Mémoires* p. 145 et suiv.), une discussion entre MM. de la Borderie et Luzel sur l'authenticité d'une poésie bretonne, prétendue populaire. Je n'ai pas été peu étonné de lire le passage suivant, dans l'article de M. de la Borderie (p. 149) :

« A propos de la *Vieille Ahès,* permettez-moi une digres-
» sion... Après la mort de M. Guillaume Lejean, on a
» imprimé sous sa signature, dans la *Revue Celtique,* un
» article où cette pièce est spécialement indiquée comme type
» des chants bretons apocryphes... Or, vers 1850 et 1851,
» j'étais à Paris à l'École des Chartes ; je voyais souvent
» M. Lejean ; je lui lus, non pas une fois, mais deux ou trois
» fois la *Vieille Ahès* que je tenais de M. de Penguern (texte et
» traduction). M. Lejean examina cette pièce en détail, la
» trouva très curieuse et exprima le désir de la voir publier
» promptement. Ce souvenir contribua même, quelques années
» après, à me la faire imprimer dans l'*Annuaire historique*
» *de Bretagne.* »

Le lecteur remarquera que M. de la Borderie met en opposition le témoignage direct de Guillaume Lejean, recueilli par lui-même « deux ou trois fois », avec un document qu'il insinue être apocryphe ou soupçonné de l'être, et publié, on ne sait comment, par ON. Cet ON, c'est moi, à la fois comme

directeur de la *Revue Celtique* à cette époque, et comme auteur d'une note publiée en tête de cet article posthume de Guillaume Lejean. J'ai donc un mot à dire dans la question.

Guillaume Lejean avait écrit un article sur la poésie populaire en Bretagne pour le publier dans la *Revue des Deux-Mondes*. Il m'en avait parlé dans des visites qu'il me fit en 1869 ou 1870 ; et, comme pour se préparer à ce travail, il m'avait demandé quelques renseignements sur l'Ossian de Mac Pherson et la question ossianique. Si, jeune homme ignorant le monde et l'histoire littéraire et encore peu expert en critique, Guillaume Lejean avait accepté comme authentique les poésies dont il parle dans son article, il était, vingt ans après, bien revenu de cette illusion, et c'est avec l'expérience d'un homme mûri par l'étude et par la vie qu'il venait dissiper les fantômes bardiques. Qu'importe donc ce que Lejean a pu dire dans des causeries de 1850 ?

L'article ne plut pas à la rédaction de la *Revue des Deux-Mondes*, et il resta dans les papiers de Guillaume Lejean. C'est là que le trouva M. Allier (de Morlaix), chargé par la famille Lejean de régler les affaires littéraires de son parent. M. Allier m'offrit cet article pour la *Revue Celtique*. Je regardai comme une bonne fortune de publier une semblable étude, émanant d'un écrivain aussi compétent et aussi honorable que Guillaume Lejean. C'était un témoin dont on ne pouvait récuser le témoignage, et je ne prévoyais pas que l'on imaginerait un jour de mettre en doute l'authenticité de ce témoignage !

Depuis la publication de cet article de M. de la Borderie, trois ans se sont passés sans que j'ai rien répondu. Cela tient à ce que je croyais avoir détruit le manuscrit de l'article de

Guillaume Lejean ; et, à cela près que je ne pouvais invoquer le témoignage de M. Allier, je me trouvais presque aussi embarrassé que le serait M. de la Borderie s'il lui fallait *prouver* l'authenticité et l'exactitude de ses entretiens avec Guillaume Lejean en 1850. Mais, heureusement, je n'avais pas détruit ce manuscrit et je viens de le retrouver par hasard. Il est tout entier de la main de Guillaume Lejean. Je le tiens à la disposition de M. de la Borderie et de toute personne qui voudra en vérifier l'authenticité. Je me propose, du reste, de le faire relier et de le déposer dans une bibliothèque publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

H. GAIDOZ.

Paris, 4 août 1890.